

Qui sommes nous ?

Créée en 2016 et expert CHSCT agréé jusqu'en 2019, Midi-CTES est une association à direction collégiale et pluridisciplinaire qui regroupe des compétences en :

- Psychologie,
- Sociologie,
- Ergonomie,
- Architecture,
- Droit social,
- Histoire.

Nous nous inscrivons dans un réseau d'experts CHSCT, experts CE, formateurs, chercheurs, avec qui nous partageons des valeurs communes.

Nos valeurs

«Pour gagner en efficacité, le CHSCT a besoin de mettre en lumière ce qui est invisible dans le travail»

Yves Bongiorno

DÉONTOLOGIE

Respect du secret professionnel.
Vous devez pouvoir vous reconnaître dans l'expertise sans que l'on vous reconnaisse.

PÉDAGOGIE

Nous vous informons de la progression des travaux.
Chaque membre du CHSCT ou du CSE doit comprendre l'expertise et ses résultats.

INDÉPENDANCE

Nous sommes totalement indépendants des directions.
Nous n'intervenons qu'avec l'accord des IRP.

ENGAGEMENT

Pour l'amélioration des conditions de production.
Pour favoriser le pouvoir d'agir des salariés.

Nos références

Secteurs :

- BTP
- Transports
- Industrie (Lean Manufacturing)
- Grande distribution
- Offices HLM
- Centres Hospitaliers
- Conseils départementaux
- Secteur médico-social
- Associatifs et sportifs

Thématiques :

- Risques Psychosociaux
- Violences internes
- Harcèlement
- Réorganisations et changements technologiques
- Rapports sociaux et rapports de pouvoir
- Politiques de l'emploi
- Politiques de formation

MIDI-CTES

MIDI-CTES

CONDITIONS DE TRAVAIL-EMPLOI-SALARIAT

BROCHURE Expertise CHSCT ou CSE

A/ 22 rue Croix-Baragnon
31000 Toulouse

M/ contact@midi-ctes.fr

S/ <https://midi-ctes.fr/>

N° APE / 7220z Recherche-Développement en sciences humaines et sociales

Siret / 818 107 823 00028

«Tout travailleur participe, par l'intermédiaire de ses délégués, à la détermination collective des conditions de travail ainsi qu'à la gestion des entreprises.»
Préambule de la Constitution de 1946.

Avoir recours à une expertise CHSCT

Le CHSCT ou le CSE peut faire appel à un expert agréé dans deux cas :

Lorsqu'un risque grave, révélé ou non par un accident du travail, une maladie professionnelle ou à caractère professionnel est constaté dans l'établissement.

En cas de projet important modifiant les conditions de santé et de sécurité ou les conditions de travail.

Voici des exemples de risques graves :



Psychosocial



Électrique | Nucléaire



Physique



Amiante



Trajet



Chimique

Le CHSCT ou le CSE est consulté avant toute décision d'aménagement important modifiant les conditions de santé et de sécurité ou les conditions de travail et, notamment :

- Avant toute transformation importante des postes de travail,
- Avant toute modification des cadences et des normes de productivité.

Les étapes d'une expertise

Instruire la demande

OBJECTIFS : Analyser la demande, la contextualiser et l'historiciser, confronter les points de vue et élaborer une problématique.

Proposer une lettre de mission : Préciser le périmètre de l'expertise, la méthodologie appropriée, le calendrier, les modalités financières.

METHODE :

Analyse documentaire :

- Recueillir des données générales (DUER, Organigrammes, etc.)
- Recueillir des données sociales (Bilans CHSCT, Registre spécial de consignation des DGI, AT/MP, absentéisme, turn-over, etc.)
- Recueillir des données spécifique au secteur
- Registre SST (fonction publique), PV de l'ISST (fonction publique), Rapports de l'ACFI (fonction publique), Projet de soin (FPH), PV du CISST (BTP)

Entretiens avec :

- Les représentants du personnel au CHSCT ou CSE
- La direction et/ou ses représentants
- L'inspecteur du travail / ISST
- Le médecin du travail
- L'assistant social
- Le chargé de prévention / ACFI
- Le référent CARSAT

Construire le diagnostic

OBJECTIFS : Accéder au travail réel, révéler les possibles effets en termes de tension.

METHODE :

- Entretiens collectifs et individuels
- Métrologie bruit, température, lumière...
- Analyse documentaire complémentaires
- Observations de l'activité de travail

Rédaction et présentation du rapport

OBJECTIFS : Présenter le travail de terrain réalisé, présenter les données recueillies, présenter l'analyse des données en lien avec la problématique, proposer des préconisations.

METHODE :

- Un rapport neutre, objectif, pédagogique, sur des bases techniques et scientifiques
- Une restitution en séance plénière du CHSCT
Une restitution en assemblée générale des travailleurs est possible avec l'accord de la direction.